

**Natixis Wealth Management Luxembourg
Société anonyme**

**Comptes annuels, rapport de gestion
et rapport d'audit
pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022**

51, Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B32160

Sommaire

Rapport d'audit	1-6
Bilan et hors bilan	7-9
Compte de profits et pertes	10-11
Annexe aux comptes annuels	12-34
Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires	35-39



Rapport d'audit

Au Conseil d'Administration de
Natixis Wealth Management Luxembourg

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Natixis Wealth Management Luxembourg (la « Banque ») au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Banque comprennent :

- bilan et hors bilan au 31 décembre 2022 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par l'Article 5(1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

Les services fournis en plus de l'audit légal tant à la Banque qu'à sa ou ses filiales, lorsqu'applicable, pour l'exercice clos à cette date, sont mentionnés dans la Note 33 des comptes annuels.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Risque dans la reconnaissance et l'exactitude du calcul des produits de commissions

Au titre de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, la Banque a généré des produits de commissions pour un montant de 12 millions EUR tels que présentés en Page 10. Ces produits de commissions sont principalement liés à des services rendus par la Banque à ses clients et sont généralement le résultat d'un nombre élevé de transactions individuelles. De plus, différentes méthodes de calcul sont appliquées à ces commissions, dont certaines d'entre elles ne sont pas entièrement automatisées.

Bien que les montants en jeu pour chacune des transactions prise individuellement soient en général peu élevés, et que par conséquent une erreur isolée serait à la fois difficilement détectable et non significative, il se pourrait qu'une défaillance qui toucherait de manière systématique un nombre élevé de certaines transactions générant des produits de commissions puisse donner lieu à un ensemble d'erreurs qui, prises ensemble, puissent avoir un impact financier matériel.

Par conséquent, et considérant de plus que les produits de commissions représentent une partie significative des produits encaissés par la Banque au titre de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, nous avons porté une attention particulière à la reconnaissance et l'exactitude du calcul des produits de commissions.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de la Banque y inclus les dispositions organisationnelles en lien avec les produits de commissions (i.e. ségrégation des tâches appliquée à la majorité des flux de revenus) ainsi que les systèmes informatiques en lien avec la reconnaissance et l'exactitude des produits de commissions.

Dans le cadre de l'audit des produits de commissions, nous avons effectué les procédures suivantes :

- entretiens avec le département finance et avec la direction de la Banque ;
- inspection des informations et pièces justificatives (contrat, relevé d'opération, etc.) pour un échantillon de transactions ;
- tests de contrôle sur le paramétrage des grilles tarifaires dans le système informatique de la Banque ;
- recalcul de certaines commissions, sur base d'échantillons, afin de nous assurer que le calcul est en ligne avec les éléments agréés avec le client et/ou les conditions générales de la Banque et vérification que le montant obtenu suite à ce calcul est correctement enregistré en comptabilité ;
- tests de détails et de contrôle, sur base d'échantillons, sur les éléments sous-jacents utilisés pour le calcul des commissions (par exemple, nos tests ont porté sur les avoirs des clients en gestion figurant au hors bilan, dans la mesure où ces avoirs en gestion sont utilisés comme base de calcul pour les commissions) ;
- inspection sur base d'un échantillon des contrôles réalisés par le département Back-office sur les actifs détenus par la Banque pour le compte de la clientèle et qui sont utilisés comme base de calcul des commissions.

Les procédures évoquées ci-dessus ont inclus des éléments d'imprévisibilité en réponse au risque de fraude.

Reconnaissance et évaluation des charges exceptionnelles et des provisions relatives à la réorganisation des activités de la Banque

Dans le cadre de la réorganisation des activités de la Banque décidée par le Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2021 et annoncée au sein de la Banque le 8 septembre 2021, la Banque a enregistré dans ses comptes annuels au 31 décembre 2022 des provisions pour EUR 8,9 millions.

Ces provisions concernent principalement :

- des indemnités de licenciement liées au plan social ;
- des frais liés à des prestations de consultant externe et de l'avocat assistant la Banque sur la restructuration des activités.

Ces provisions ont été enregistrées en "autres provisions" dans le bilan de la Banque au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022. Le détail de ces montants est repris dans la Note 17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les montants induits par cette réorganisation sont significatifs et impliquent un niveau important de jugement de la part de la Direction de la Banque.

Par conséquent, en considération de l'importance des montants pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et du niveau de jugement dans les hypothèses prises par la Direction, nous avons porté une attention particulière dans le cadre de notre audit à la reconnaissance et à l'évaluation des provisions relatives à la réorganisation des activités de la Banque.

Dans le cadre de l'audit des provisions relatives à la réorganisation des activités de la Banque, nous avons effectué les procédures d'audit suivantes :

- entretiens avec les départements finance, ressources humaines et juridique ainsi qu'avec la Direction Autorisée de la Banque ;
- consultation des principaux procès-verbaux de organes de gouvernance entérinant la décision de réorganisation des activités (Conseil d'Administration et Comité Exécutif) ;
- consultation du plan social signé par la Banque avec les représentants du personnel en date du 13 décembre 2021 et de son avenant du 11 octobre 2022 ;
- recalcul, sur base d'échantillons, des provisions de licenciement légales et extra-légales en lien avec l'accord signé entre les représentants du personnel et la Banque en date du 13 décembre 2021 ainsi que de son avenant du 11 octobre 2022 ;
- rapprochement des documents supports (i.e. accords transactionnels, honoraires de l'avocat et du principal consultant externe, etc.) avec les montants enregistrés dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2022 ;
- consultation de la confirmation écrite de l'avocat ayant assisté la Banque dans le cadre du plan social ;
- vérification du traitement fiscal applicable aux indemnités de licenciement enregistrées en provisions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 ;
- vérification de la présentation des provisions pour restructuration dans les comptes annuels.

Les procédures évoquées ci-dessus ont inclus des éléments d'imprévisibilité en réponse au risque de fraude.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2022 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 7 ans.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 24 mars 2023

Olivier Delbrouck

Natixis Wealth Management Luxembourg

BILAN ET HORS BILAN

31 décembre 2022
(exprimés en EUR)

A C T I F

	Notes	2022	2021
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	3, 5, 38, 39	375.851.894	647.170.979
Créances sur les établissements de crédit	3, 6, 12, 38, 39	3.039.984.149	2.697.930.598
a) à vue		18.050.626	30.548.108
b) autres créances		3.021.933.523	2.667.382.490
Créances sur la clientèle	3, 6, 12, 38, 39	1.056.032.541	1.150.800.261
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	3, 7, 38, 39	428.516.758	299.962.172
Actifs incorporels	3, 10, 11	3.921.736	6.245.202
Actifs corporels	3, 10	473.424	770.593
Autres actifs	3, 8, 12	1.601.788	2.459.646
Comptes de régularisation	3, 9, 12	12.194.377	5.662.399
TOTAL DE L'ACTIF	13	<u>4.918.576.667</u>	<u>4.811.001.850</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN ET HORS BILAN

31 décembre 2022

(exprimés en EUR)

- suite -

P A S S I F

	Notes	2022	2021
Dettes envers des établissements de crédit	3, 7, 20, 38	3.594.934.998	3.146.105.169
a) à vue		5.745.044	4.955.077
b) à terme ou à préavis		3.589.189.954	3.141.150.092
Dettes envers la clientèle	3, 20, 38	577.751.946	933.019.421
a) autres dettes			
aa) à vue		393.809.635	829.913.522
ab) à terme ou à préavis		183.942.311	103.105.899
Autres passifs	3, 14, 20	1.459.285	1.510.662
Comptes de régularisation	3, 15, 20	10.059.083	5.324.277
Provisions	3	13.480.281	13.410.858
a) provisions pour impôts	16	2.321.831	2.321.831
b) autres provisions	17	11.158.450	11.089.027
Capital souscrit	3, 18, 19	683.542.500	683.542.500
Réserves	3, 19	28.088.963	31.238.072
Résultat de l'exercice	3, 19	9.259.611	(3.149.109)
TOTAL DU PASSIF	21	<u>4.918.576.667</u>	<u>4.811.001.850</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN ET HORS BILAN

31 décembre 2022

(exprimés en EUR)

- suite -

	Notes	2022	2021
Passifs éventuels	3, 22, 38, 39	8.357.953	9.235.463
<u>dont :</u>			
- cautionnements et actifs donnés en garantie		8.357.953	9.235.463
Engagements	3, 24, 38, 39	46.585.586	48.811.110

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Natixis Wealth Management Luxembourg

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice se terminant le 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)

	Notes	2022	2021
Intérêts et produits assimilés		68.037.777	38.168.302
<u>dont :</u>			
- sur valeurs mobilières à revenu fixe		-	-
Intérêts et charges assimilées		(37.754.509)	(16.072.224)
Commissions perçues		11.673.538	15.351.735
Commissions versées		(2.573.787)	(2.638.191)
Résultat provenant d'opérations financières	7	184.244	77.747
Autres produits d'exploitation	27	2.543.204	2.643.421
Frais généraux administratifs		(24.901.139)	(26.076.242)
a) frais de personnel	30, 31	(14.146.793)	(16.006.988)
<u>dont :</u>			
- salaires et traitements		(10.404.576)	(11.796.343)
- charges sociales		(2.440.479)	(2.695.789)
<u>dont :</u>			
- charges sociales couvrant les pensions		(1.873.475)	(2.039.484)
b) autres frais administratifs	33, 35	(10.754.346)	(10.069.254)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	10	(2.615.565)	(2.704.510)
Autres charges d'exploitation	28	(3.854.048)	(9.201.220)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	29	(795.928)	(550)
A reporter		9.943.787	(451.732)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Natixis Wealth Management Luxembourg
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
 Exercice se terminant le 31 décembre 2022
 (exprimé en EUR)

- suite -

	Notes	2022	2021
Report :		9.943.787	(451.732)
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements	29	606.569	150.550
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	16	1.196.421	-
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts		11.746.777	(301.182)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	16	(2.487.166)	(2.847.927)
Résultat de l'exercice		<u>9.259.611</u>	<u>(3.149.109)</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Natixis Wealth Management Luxembourg

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

NOTE 1 - GENERALITES

1.1. Constitution de la Banque

Natixis Wealth Management Luxembourg ci-après « la Banque » a été constituée à Luxembourg le 24 novembre 1989 sous la forme d'une Société Anonyme.

La Banque disposait d'une succursale en Belgique (ouverte depuis 2014) qui a été clôturée en décembre 2020.

Au 31 décembre 2022, la Banque est une filiale à 100 % de Natixis Trust, société de droit luxembourgeois ayant son siège social établi à Luxembourg, elle-même filiale du Groupe Natixis en France.

1.2. Administration de la Banque

Le Conseil d'Administration de la Banque est principalement composé de dirigeants du Groupe Natixis et d'un administrateur non exécutif. Les méthodes comptables de la Banque qui sont déterminées par les lois et règlements luxembourgeois sont arrêtées et surveillées par le Conseil d'Administration.

1.3. Nature des activités

La Banque a pour objet social de réaliser tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en collaboration avec des tiers, toutes opérations bancaires et financières dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Banque a également pour objet social le courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La Banque a développé une gamme de produits et d'activités qu'elle met à la disposition de l'ensemble de ses actionnaires répartis sur diverses zones géographiques, ainsi qu'auprès de sa clientèle développée en direct.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la Banque sont fondés sur le principe de l'évaluation au coût historique et ont été préparés en conformité avec les prescriptions légales ainsi que des principes comptables généralement admis dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Banque.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés du groupe sont disponibles tel que décrit dans la Note 34.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

Les principales règles d'évaluation qui ont été appliquées sont les suivantes :

2.1. La date d'enregistrement des opérations au bilan

Le bilan de la Banque reprend les postes de l'actif et du passif conformément au critère de la date de mise à disposition des fonds, c'est-à-dire à la date de transfert effectif.

2.2. Conversion des postes en devises

La Banque établit ses comptes annuels en euros (EUR), la devise de son capital.

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer toute opération dans la devise d'origine le jour où le contrat est conclu.

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

Tous les éléments d'actifs ou de passifs libellés en monnaies étrangères, y compris les éléments d'actifs ayant le caractère d'immobilisations financières et les actifs corporels et incorporels, sont convertis dans la monnaie du capital aux cours au comptant en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les opérations en monnaies étrangères à terme non encore dénouées sont converties en EUR aux cours à terme pour l'échéance restant à courir à la date d'établissement du bilan.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont ignorées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

2.3. Instruments financiers

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent des instruments financiers, tels que « swaps » de taux d'intérêt, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction dans les comptes du hors bilan.

A la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ». Les plus-values non réalisées ne sont pas enregistrées. Aucune provision n'est constituée dans les cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est dite fermée.

Aucune provision n'est constituée dans le cas où l'instrument financier couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

2.4. Créances et corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

Les créances sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition diminué des remboursements éventuels ainsi que des corrections de valeur.

La Banque constitue des corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables dans les limites jugées appropriées par le Conseil d'Administration.

Les corrections de valeur sont déduites des postes de l'actif auxquelles elles se rattachent.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5. Provision forfaitaire pour actifs à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôts, s'élève à 1,25 % des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour actifs à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision entre :

- Une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- Une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provision : Autres provisions » au passif du bilan.

Au 31 décembre 2022, la Banque a constitué une provision forfaitaire, qui est déduite des postes de l'actif sur lesquels elle calcule la provision, à concurrence de EUR 2.499.860 (2021 : EUR 2.499.860).

2.6. Autres provisions

La Banque constitue des provisions pour risques et charges qui ont pour objet :

- de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date d'établissement du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance ;
- de couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date d'établissement du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

2.7. Valeurs mobilières et immobilisations financières

Les valeurs mobilières et immobilisations financières sont enregistrées au prix d'acquisition auquel elles entrent dans le portefeuille de la Banque.

La Banque applique la méthode des prix moyens pondérés pour la détermination de plus ou moins-values réalisées ou non encore réalisées.

Les valeurs mobilières, pour les catégories immobilisations financières, placement, et négociation, sont évaluées selon la méthode du plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur de marché respectivement de la juste valeur. En exception, des titres empruntés dans le cadre d'une opération d'emprunt de titres sont valorisés à leur valeur de remboursement qui reste égale à la valeur d'entrée de ces actifs conformément aux conditions contractuelles.

2.8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées conformément aux principes énoncés à la Note 2.7.

2.9. Obligations et valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées conformément aux principes énoncés à la Note 2.7.

2.10. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis de manière linéaire sur une période maximale de cinq années.

2.11. Autres actifs incorporels

La valeur des autres actifs incorporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir ces éléments sur leur durée estimée d'utilisation. En fonction des actifs, les durées d'amortissement s'échelonnent de trois à dix années.

2.12. Actifs corporels

Les actifs corporels sont enregistrés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir ces éléments sur leur durée estimée d'utilisation.

En fonction des actifs, les durées d'amortissement s'échelonnent de trois à huit années.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

2.13. Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement.

2.14. Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les produits d'intérêts et de commissions courus et non échus ainsi que les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.15. Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les charges d'intérêts courus et de commissions non échues ainsi que les produits perçus pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Natixis Wealth Management Luxembourg
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
- suite -

NOTE 3 - ANALYSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PRIMAIRES SELON LA DUREE RESIDUELLE

Les instruments financiers primaires sont présentés dans les Notes 3 et 4.

Les instruments financiers primaires se présentent comme suit en fonction de leur durée résiduelle au 31 décembre 2022 :

(EUR millions, valeur comptable après provision forfaitaire)	Jusqu'à 3 mois		3 mois à 1 an		1 an à 5 ans		Plus de 5 ans ou à durée indéterminée		TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<u>Catégories d'instruments (actifs financiers)</u>										
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	375,9	647,2	-	-	-	-	-	-	375,9	647,2
Créances sur les établissements de crédit										
- à vue	18,1	30,5	-	-	-	-	-	-	18,1	30,5
- autres créances	903,4	665,3	80,0	-	1.646,8	1.560,3	391,7	441,8	3.021,9	2.667,4
Créances sur la clientèle	135,9	129,2	47,7	49,3	847,0	940,5	25,4	31,8	1.056,0	1.150,8
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	-	-	428,5	300,0	428,5	300,0
Total des actifs financiers									4.900,4	4.795,9
Autres éléments de l'actif									18,2	15,1
Total des actifs									4.918,6	4.811,0

Natixis Wealth Management Luxembourg

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 3 - ANALYSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PRIMAIRES SELON LA DUREE RESIDUELLE (SUITE)

(EUR millions, valeur comptable après provision forfaitaire)	Jusqu'à 3 mois		3 mois à 1 an		1 an à 5 ans		Plus de 5 ans ou à durée indéterminée		TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Catégories d'instruments (passifs financiers)										
Dettes envers des établissements de crédit										
- à vue	5,7	5,0	-	-	-	-	-	-	5,7	5,0
- à terme ou à préavis	1.135,1	608,4	557,0	501,0	1.896,7	2.010,3	0,4	21,4	3.589,2	3.141,1
Dettes envers la clientèle										
- à vue	393,8	829,9	-	-	-	-	-	-	393,8	829,9
- autres dettes à terme ou à préavis	-	-	106,7	-	40,4	62,3	36,8	40,8	183,9	103,1
Total des passifs financiers									4.172,6	4.079,1
Autres éléments du passif									746,0	731,9
Total des passifs									4.918,6	4.811,0
Passifs éventuels	-	0,5	1,2	0,1	0,4	2,0	6,8	6,6	8,4	9,2
Engagements	6,3	12,0	3,3	20,1	35,5	12,9	1,5	3,8	46,6	48,8

La distinction entre « à vue » et « à terme ou à préavis » est faite selon la nature de la transaction et non selon l'échéance résiduelle aux 31 décembre 2021 ou 2022.

Ceci reste valable pour les tableaux des notes suivantes.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 4 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DU PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

La Banque ne détenait pas de portefeuille de négociation au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

NOTE 5 - CAISSE, AVOIRS AUPRES DES BANQUES CENTRALES ET DES OFFICES DE CHEQUES POSTAUX

Conformément aux exigences de la Banque Centrale Européenne, la Banque Centrale du Luxembourg (ci-après « BcL ») a mis en place, à partir du 1^{er} janvier 1999, un système de réserves obligatoires auquel sont soumis tous les établissements de crédit luxembourgeois. Au 31 décembre 2022, sur un montant total de EUR 375.778.065 (2021 : EUR 647.149.523) déposé auprès de la BcL, le montant de la réserve minimale maintenue par la Banque s'élève à EUR 5.778.065 (2021 : EUR 7.149.523).

NOTE 6 - CREANCES

Les créances sur la clientèle et les créances sur les établissements de crédit sont reprises à leur valeur d'acquisition et les intérêts sont proratisés à travers le poste « Comptes de régularisation », à l'actif du bilan.

Il y a au 31 décembre 2022 des corrections de valeur sur les créances pour EUR 189.359 (2021 : EUR 0).

NOTE 7 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à la cote (après provision forfaitaire) :

	2022 Valeurs cotées EUR	2022 Valeurs non cotées EUR	2022 Total EUR
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	428.507.244	9.514	428.516.758
	<u>428.507.244</u>	<u>9.514</u>	<u>428.516.758</u>
	2021 Valeurs cotées EUR	2021 Valeurs non cotées EUR	2021 Total EUR
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	299.952.659	9.513	299.962.172
	<u>299.952.659</u>	<u>9.513</u>	<u>299.962.172</u>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 7 - VALEURS MOBILIERES (SUITE)

Au 31 décembre 2022, la Banque détient des actions non cotées pour un montant de EUR 48.801 (2021 : EUR 46.505). Des corrections de valeur sont enregistrées sur ces actions pour un montant de EUR 39.281 (2021 : EUR 36.992). Ces actions sont classées dans le portefeuille de placement.

Le poste « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » comprend également un emprunt de titres avec Natixis pour un montant de EUR 428,7 millions. Les titres empruntés en décembre 2022 ont été restitués le 15 février 2023 pour le même montant. La juste valeur de ces titres au 31 décembre 2022 était de EUR 433,6 millions. Ces actions sont classées dans le portefeuille de placement. Cet emprunt de titres se traduit également par une dette envers Natixis pour un montant de EUR 428,7 millions reprise dans le poste « Dettes envers des établissements de crédits ».

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS

	2022 EUR	2021 EUR
Impôts	8.868	1.919.028
Autres	<u>1.592.920</u>	<u>540.618</u>
	<u>1.601.788</u>	<u>2.459.646</u>

La variation de la rubrique « Impôts » est principalement due à la diminution de la créance d'intégration fiscale vers Natixis Trust, société à la tête du groupe d'intégration fiscale jusqu'au 31 décembre 2021. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Banque a repris la tête du groupe d'intégration fiscale. Natixis Trust ne fait plus partie du nouveau groupe d'intégration fiscale.

Nous nous référons également à la Note 14.

NOTE 9 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	2022 EUR	2021 EUR
Intérêts courus	11.084.761	4.492.033
Produits à recevoir	583.351	504.986
Charges payées d'avance	<u>526.265</u>	<u>665.380</u>
	<u>12.194.377</u>	<u>5.662.399</u>

La variation de la rubrique « Intérêts courus » est principalement due à la remontée des taux et donc à la diminution des taux négatifs dans l'ensemble. Les intérêts courus augmentent de EUR 5,3 millions concernant les prêts à terme avec les établissements de crédits, et de EUR 1,2 million avec la clientèle.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 10 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

	Valeur d'acquisition au début de l'exercice EUR	Entrées EUR	Sorties EUR	Transferts EUR	Valeur d'acquisition à la date de clôture EUR	Correction de valeur cumulées à la clôture de l'exercice EUR	Valeur nette à la clôture de l'exercice EUR
1. <u>Immobilisations corporelles</u>	3.968.545	32.532	(39.679)	-	3.961.398	(3.487.974)	473.424
- Installations techniques et machines	1.389.417	32.532	(39.679)	-	1.382.270	(1.052.998)	329.272
- Autres installations, outillage et mobilier	2.579.128	-	-	-	2.579.128	(2.434.976)	144.152
2. <u>Immobilisations incorporelles</u>	30.492.299	-	-	-	30.492.299	(26.570.563)	3.921.736
- Frais d'établissement	634.705	-	-	-	634.705	(634.705)	-
- Logiciels et licences informatiques	29.667.343	-	-	-	29.667.343	(25.745.607)	3.921.736
- Prime de fusion	190.251	-	-	-	190.251	(190.251)	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 11 - ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels non entièrement amortis sont notamment constitués de contrats de licence informatique, d'autres éléments liés au logiciel bancaire ainsi que des développements dans le système informatique.

NOTE 12 - CREANCES ET COMPTES RATTACHES SUR DES ENTREPRISES LIEES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Au 31 décembre 2022, les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants (hors provision forfaitaire) :

	Entreprises liées 2022 EUR	Entreprises liées 2021 EUR
Créances sur les établissements de crédit	3.024.117.927	2.684.018.654
Créances sur la clientèle	749.757.814	704.014.854
Autres actifs	302.045	2.219.807
Comptes de régularisation	10.686.714	3.721.875
TOTAL	3.784.864.500	3.393.975.190

A la demande de la Banque, la CSSF a approuvé l'exemption totale des risques pris sur le groupe Natixis/BPCE dans le cadre du calcul des limites grands risques, conformément à l'Article 56-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

NOTE 13 - ACTIFS EN DEVISES ETRANGERES

Au 31 décembre 2022, le montant global des éléments d'actifs libellés en devises (hors EUR), converti en EUR, s'élève à EUR 958.870.296 (2021 : EUR 931.992.628).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 14 - AUTRES PASSIFS

	2022	2021
	EUR	EUR
Créanciers privilégiés	313.581	437.435
Créanciers divers	40.171	5.407
Autres	1.105.533	1.067.820
	<u>1.459.285</u>	<u>1.510.662</u>

Au 31 décembre 2022, le poste « Créanciers privilégiés » comprend notamment les charges sociales et d'autres taxes à payer.

Au 31 décembre 2022, le poste « autres » reprend principalement les avoirs de comptes des clients en déshérence ainsi que les dettes d'intégration fiscale nette du montant des avances.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Banque a repris la tête du groupe d'intégration fiscale. Natixis Trust ne fait plus partie du nouveau groupe d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2022, les dettes d'intégration nettes du montant des avances s'élèvent à EUR 276.603 pour BPCE Life S.A., EUR 68.176 pour Natixis Structured Issuance S.A., EUR 177.600 pour Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l. et EUR 0 pour Kennedy Financement Luxembourg 2 S.à r.l., soit un total de EUR 522.379.

NOTE 15 - COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	2022	2021
	EUR	EUR
Intérêts courus	6.607.763	1.605.088
Charges à payer	3.451.320	3.719.189
	<u>10.059.083</u>	<u>5.324.277</u>

La variation de la rubrique « Intérêts courus » est principalement due à la remontée des taux et à la diminution des taux négatifs dans l'ensemble. Les intérêts courus augmentent de EUR 5.0 millions et concernent les emprunts à terme avec les établissements de crédits.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 16 - PROVISIONS POUR IMPOTS

La Banque était intégrée fiscalement dans un groupe d'intégration fiscale composé de Natixis Trust, Natixis Wealth Management Luxembourg et d'autres entreprises faisant partie du Groupe Natixis. Natixis Trust (société intégrante) était à la tête de ce groupe d'intégration fiscale. La charge fiscale est déterminée en application des règles fiscales applicables à chaque entité et comptabilisée chez les différents membres du groupe d'intégration fiscale. La société intégrante est redevable de l'impôt sur les bénéfices (impôt sur le revenu des collectivités, impôt commercial communal et contribution au fonds pour l'emploi).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Banque a repris la tête du groupe d'intégration fiscale. Natixis Trust ne fait plus partie du nouveau groupe d'intégration fiscale.

La Banque reste redevable de l'impôt sur la fortune.

Au 31 décembre 2022, les provisions pour impôts de EUR 2.321.831 (2021 : EUR 2.321.831) comprennent des provisions à hauteur de EUR 3.145.831 pour l'impôt sur la fortune (2021 : EUR 3.145.831) nettes des avances d'impôt sur la fortune à hauteur de EUR 824.000 (2021 : EUR 824.000).

Si la Banque n'avait pas été société faitière du groupe d'intégration fiscale bénéficiant de pertes fiscales d'autres sociétés mais un contribuable unique envers l'administration fiscale, la provision pour impôts statutaire (impôt sur le revenu des collectivités, impôt commercial communal et contribution au fonds pour l'emploi) serait de EUR 2.583.850.

NOTE 17 - AUTRES PROVISIONS

Au 31 décembre 2022, une provision de EUR 8.892.974 (2021 : EUR 8.065.109) concerne la réorganisation de la Banque, communiquée en 2021 et dont les effets s'étalent sur les exercices 2022 et 2023, dont EUR 7.658.159 (2021 : EUR 6.883.253) à caractère social (plan social) et EUR 1.234.815 (2021 : EUR 1.181.856) principalement au titre des consultances externes. Il y est fait référence à la Note 28.

Un avenant au plan social a été signé en 2022 entraînant la suppression additionnelle de 6 postes.

Les autres provisions couvrent des rémunérations variables pour le personnel et des provisions pour risques et charges courantes.

NOTE 18 - CAPITAL SOUSCRIT

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Banque est de EUR 683.542.500 (2021 : EUR 683.542.500) représenté par 273.417 actions d'une valeur nominale de EUR 2.500 chacune.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 19 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En EUR	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 1 janvier 2022	683.542.500	8.411.848	22.826.224	(3.149.109)	711.631.463
Affectation du résultat 2021	-	-	(3.149.109)	3.149.109	-
Résultat au 31 décembre 2022	-	-	-	9.259.611	9.259.611
Solde au 31 décembre 2022	683.542.500	8.411.848	19.677.115	9.259.611	720.891.074

L'allocation du résultat a été décidée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2022.

19.1. Réserve légale

Conformément à la loi luxembourgeoise, la Banque doit annuellement affecter à la réserve légale un montant équivalent à 5 % du bénéfice net de l'exercice jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital souscrit. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

19.2. Autres réserves

En accord avec la législation fiscale en vigueur, la Banque a réduit sa charge d'Impôt sur la Fortune (IF). Dans ce cadre, la Banque peut affecter à un poste de réserves indisponibles, un montant correspondant à cinq fois le montant de l'IF pouvant être réduit sur base de la législation applicable.

En 2022 et 2021, la Banque n'a pas effectué de dotations aux autres réserves.

NOTE 20 - DETTES ET COMPTES RATTACHES SUR DES ENTREPRISES LIEES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Au 31 décembre 2022, les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	2022 EUR	2021 EUR
Dettes envers des établissements de crédit	3.160.744.749	2.842.976.454
Dettes envers la clientèle	67.916.330	103.401.797
Autres passifs	1.414.628	1.311.139
Comptes de régularisation	6.409.742	1.391.604
	<u>3.236.485.449</u>	<u>2.949.080.994</u>

NOTE 21 - PASSIFS EN DEVICES ETRANGERES

Au 31 décembre 2022, le montant global des éléments de passif libellés en devises (hors EUR), converti en EUR, s'élève à EUR 957.723.731 (2021 : EUR 931.453.006).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 22 - PASSIFS EVENTUELS

	2022 EUR	2021 EUR
Garanties et autres substituts directs de crédit	<u>8.357.953</u>	<u>9.235.463</u>

Aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021, les passifs éventuels ne comportent pas de garanties et autres substituts directs de crédit à l'égard des entreprises liées.

NOTE 23 - ACTIFS DONNES PAR LA BANQUE EN GARANTIE DE SES PROPRES ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, la Banque n'avait pas donné d'actifs en garantie de ses propres engagements.

NOTE 24 - ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se composent principalement de crédits confirmés non utilisés pour EUR 46.585.586 (2021 : EUR 48.811.110).

La Banque n'a pas d'engagements à l'égard d'entreprises avec lesquelles elle a un lien de participation, ni à l'égard d'entreprises liées.

La Banque a contracté certains autres engagements (engagements de payer des loyers fixes pour des immeubles loués ou pour des biens pris en location dans le cadre d'un contrat de leasing) qui ne sont repris ni au bilan ni au hors bilan mais dont l'indication est utile pour l'appréciation de la situation financière. Les engagements concernés sont les suivants :

	2022 EUR	2021 EUR
Engagements	<u>5.689.791</u>	<u>7.326.137</u>

NOTE 25 - OPERATIONS LIEES AUX COURS DE CHANGE, AUX TAUX D'INTERET

Aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021, il n'y a pas dans les livres de la Banque d'opérations liées aux taux d'intérêt et d'opérations liées aux cours de change.

NOTE 26 - SERVICES DE GESTION ET DE REPRESENTATION

La Banque offre les principaux services suivants :

- Gestion ou conseil en gestion de patrimoine ;
- Conservation et administration de valeurs mobilières ;
- Dépositaire d'organismes de placement collectif.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 27 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2022 EUR	2021 EUR
Revenus et produits d'exploitation	2.241.123	1.988.289
Prestations de services Natixis Trust	150.000	150.752
Autres	152.081	504.380
	<u>2.543.204</u>	<u>2.643.421</u>

NOTE 28 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2022 EUR	2021 EUR
Charges liées à la réorganisation de la Banque	3.125.000	8.447.126
Autres	729.048	754.094
	<u>3.854.048</u>	<u>9.201.220</u>

Le montant de EUR 3.125.000 (2021 : EUR 8.447.126) correspond aux charges liées à la réorganisation de la Banque annoncée en 2021 et dont les effets s'étalent sur les exercices 2022 et 2023. Ce montant est composé de frais à caractère social (plan social) de EUR 1.725.000 (2021 : EUR 7.265.270) et de frais liés principalement à des consultations externes pour EUR 1.400.000 (2021 : EUR 1.181.856).

Un avenant au plan social a été signé en 2022 entraînant la suppression additionnelle de 6 postes.

NOTE 29 - CORRECTIONS DE VALEUR ET REPRISES DE CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET SUR PROVISIONS POUR PASSIFS EVENTUELS ET POUR ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2022, la Banque a effectué une reprise de correction de valeur sur des créances diverses pour un montant de EUR 606.569 (2021 : EUR 150.550). La Banque a également effectué des dotations de corrections de valeur sur des créances diverses pour un montant de EUR 795.928 (2021 : EUR 550).

NOTE 30 - EFFECTIF DU PERSONNEL

A la fin des exercices 2022 et 2021, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	2022	2021
Direction	3	3
Cadres	47	61
Employés	41	45
	<u>91</u>	<u>109</u>

La moyenne de la catégorie « Direction » comprend en 2022 les 3 membres de la Direction Autorisée de la Banque.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 31 - REMUNERATIONS ET ENGAGEMENTS DE PENSION DES MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES DE LA BANQUE

31.1. Rémunérations des membres des différents organes de la Banque

EUR	Rémunérations versées en 2022 en raison de leurs fonctions	Rémunérations versées en 2021 en raison de leurs fonctions
Membres des organes d'administration	0,03 mio 1 membre	0,03 mio 1 membre
Direction	1,108 mio 3 membres	1,000 mio 3 membres

31.2. Engagements de pension des membres des différents organes de la Banque

EUR	Engagements de pension au 31 décembre 2022	Engagements de pension au 31 décembre 2021
Membres des organes d'administration	-	-
Direction	130.250 3 membres	101.059 2 membres

NOTE 32 - AVANCES, CREDITS ET ENGAGEMENTS DES MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES DE LA BANQUE

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la Banque n'a pas accordé d'avances, de crédits ou d'engagements aux membres des différents organes de la Banque.

NOTE 33 - HONORAIRES DU CABINET DE REVISION AGREE

Les honoraires hors taxes facturés à la Banque par le contrôleur légal des comptes et son réseau se présentent comme ceci (hors TVA) :

	2022 EUR	2021 EUR
Contrôle légal des comptes annuels	288.765	241,900
Autres services d'assurances	119.025	60,475
Service fiscaux	-	28.051
Autres services	105.570	11.788
	<u>513.360</u>	<u>342.214</u>

Les autres services comprennent des rapports requis par les régulateurs, des revues limitées demandées par la Banque ainsi qu'une prestation de conseil.

Les données de l'exercice 2021 ont été reclassées pour des besoin de comparabilité avec les données de l'exercice 2022.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 34 - L'ENTREPRISE MERE

La Banque est une filiale de la société Natixis Trust dont le siège social se trouve à Luxembourg.

Natixis Trust est elle-même consolidée au sein de Natixis, une banque établie en France.

La Banque est incluse dans les comptes consolidés de BPCE constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Banque fait partie en tant que filiale indirecte. Le siège de BPCE est situé en France et les comptes consolidés peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

7, Promenade Germaine Sablon
75013 Paris

La Banque est par ailleurs incluse dans les comptes consolidés de Natixis constituant l'ensemble le plus petit d'entreprises dont elle fait elle-même partie et qui est inclus dans l'ensemble le plus grand mentionné ci-dessus. Le siège de Natixis est situé en France et les comptes consolidés peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

Immeuble Arc de Seine
30, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

NOTE 35 - SYSTEME DE GARANTIE MUTUELLE DES DEPOTS ET D'INDEMNISATION DES INVESTISSEURS

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la Directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la Directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre « par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), est remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100.000 pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de la Banque au fil des années, pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis à vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de leur contribution aux nouveaux « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL) et « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1 % des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 1^{er} numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant doit être collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2017 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8 % des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et a été atteint à la fin de l'année 2018 à travers la contribution annuelle.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 35 - SYSTEME DE GARANTIE MUTUELLE DES DEPOTS ET D'INDEMNISATION DES INVESTISSEURS (SUITE)

Depuis que le niveau de 0,8 % a été atteint, les établissements de crédit luxembourgeois ont dû continuer de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8 % des dépôts garantis tels que définis à l'Article 163 numéro 8 de la Loi.

Les contributions payées par la Banque en 2022 en relation avec ces mécanismes s'élèvent à EUR 1.331.207 (2021 : EUR 1.896.840) dont EUR 1.133.026 sont enregistrées dans le poste « Autres frais administratifs » et dont EUR 198.181 sont enregistrées dans le poste « Autres actifs » au titre du de l'IPC (« Irrevocable Payment Commitment »).

NOTE 36 - INFORMATIONS SUR LE RISQUE DE CREDIT

Les informations financières présentées sous cette note correspondent aux montants repris dans le calcul du ratio de solvabilité qui est établi selon les normes IFRS préparées pour les besoins des rapports CSSF FinRep et non des comptes annuels sous le référentiel LuxGaap.

Instruments financiers EUR mios	Eléments à risque 2022	Risque de crédit pondéré* 2022	Risque de crédit pondéré* 2021
<i>Eléments de bilan</i>			
Actifs à risque	4.489,2	1.807,1	1.710,0
<i>Eléments de hors bilan Autres que les dérivés</i>			
Passifs éventuels et engagements	54,9	24,1	24,3
Instruments dérivés Hors bourse EUR mios			Instruments dérivés pondérés* 2021
Opérations liées aux taux d'intérêt	-	-	-
Opérations liées aux taux de change	-	-	-
Risque crédit total	4.544,1	1.831,2	1.734,3

* Le risque de crédit est pondéré en fonction de la méthode standard conformément au Règlement UE 575/2013.

La Banque ne détient pas de produits dérivés au 31 décembre 2022. Il en était de même au 31 décembre 2021.

NOTE 37 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES PAR CATEGORIES D'INSTRUMENTS ET DUREE RESIDUELLE

Au 31 décembre 2022, la Banque ne possède pas d'instruments financiers dérivés. Il en était de même au 31 décembre 2021.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 38 - VENTILATION D'ÉLÉMENTS DU BILAN ET HORS BILAN PAR GROUPE DE PAYS

Le tableau ci-après reprend la ventilation des instruments financiers primaires par groupe de pays aux 31 décembre 2022 et 2021.

Éléments d'actif (après provision forfaitaire)	Zone pays	2022 EUR mios	2021 EUR mios
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux et Créances sur les établissements de crédit	Union Européenne	3.415,0	3.344,2
	Autres Pays de la Zone A	0,8	0,9
Créances sur la clientèle	Union Européenne	292,0	410,0
	Autres Pays de la Zone A	760,3	718,6
	Autres	3,7	22,2
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	Union Européenne	428,5	300,0
Éléments de passif			
Dettes envers des établissements de crédit	Union Européenne	3.594,9	3.146,1
	Autres pays de la Zone A	-	-
Dettes envers la Clientèle	Union Européenne	498,7	746,4
	Autres Pays de la Zone A	30,4	142,1
	Autres	48,7	44,5
Éléments de hors bilan			
Passifs éventuels	Union Européenne	5,3	6,2
	Autres Pays de la Zone A	2,1	2,0
	Autres	1,0	1,0
Engagements	Union Européenne	45,0	44,3
	Autres Pays de la Zone A	1,6	3,8
	Autres	-	0,7

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 39 - VENTILATION D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS ET DE HORS BILAN PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE

La ventilation des éléments d'actif par secteur économique se présente pour les éléments les plus significatifs comme suit :

Secteurs économiques	Éléments d'actif (valeur comptable, en EUR mios et après provision forfaitaire)	2022 EUR mios	2021 EUR mios
Banque Centrale	CREANCES	375,8	647,1
Autres Banques	CREANCES	3.040,0	2.697,9
Organismes de Placement Collectif	CREANCES	4,9	12,3
Sociétés holdings	CREANCES	749,7	705,9
Autres Etablissements Financiers	CREANCES	-	0,1
Autres Sociétés	CREANCES	228,2	298,5
	VMRV	428,5	300,0
Ménages	CREANCES	73,2	134,0

VMRV : Valeurs mobilières à revenu variable.

Le tableau ci-après reprend la visualisation des éléments de hors bilan par secteur économique aux 31 décembre 2022 et 2021.

Secteurs économiques	Type en cours	2022 EUR mios	2021 EUR mios
Holdings	Passifs éventuels	-	3,0
	Engagements	-	13,6
Autres Sociétés	Passifs éventuels	2,4	-
	Engagements	38,3	9,5
Ménages	Passifs éventuels	6,0	6,2
	Engagements	3,3	8,7
Organismes de Placement Collectif	Engagements	-	17,0
Assurances	Engagements	5,0	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

- suite -

NOTE 40 - POSITIONS DE CHANGE

Les principales positions de change au 31 décembre 2022 sont les suivantes (positions « short » entre parenthèses) :

	Positions à terme nettes en EUR mios 2022	Positions comptant nettes en EUR mios 2022	Positions nettes contre-valeur en EUR mios 2022	Positions nettes contre-valeur en EUR mios 2021
EUR	-	1,1	1,1	0,3
USD	-	(0,8)	(0,8)	(0,2)
Position nette globale	-	0,3	0,3	0,1

NOTE 41 - RENDEMENT DES ACTIFS

Le rendement des actifs de la Banque au 31 décembre 2022 est de 0,19 % (2021 : - 0,07 %).

Le rendement des actifs se calcule en divisant le résultat net de l'exercice par le total du bilan.

NOTE 42 - EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'ANNEE

Suite au déclenchement de la guerre russo-ukrainienne en février 2022 et aux nombreuses sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et d'un certain nombre d'oligarques russes qui en avaient résulté, la Banque a procédé à une analyse approfondie de sa base clients. Il en est ressorti une très faible exposition globale. L'une des deux relations a été clôturée au cours de l'exercice, la seconde demeurant ouverte sur la seule base d'une ligne de titres H2O actuellement non transférable.

Par ailleurs, suite au plan social signé en décembre 2021 dans le cadre du projet de réorganisation Focus, celui-ci a été exécuté en décembre 2022 et a conduit au départ de 22 collaborateurs.

NOTE 43 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre du projet de réorganisation Focus lancé en septembre 2021 visant au transfert des activités de gestion de fortune vers Massena Partners pour la gestion sous mandat et Natixis Wealth Management (France) ou auprès d'une banque externe pour les crédits, un premier lot a été transféré le 10 février 2023 pour EUR 825 millions (gestion sous mandat) et EUR 97 millions (crédits). Un second lot est d'ores et déjà prévu pour un transfert le 24 mars 2023 (EUR 278 millions pour la gestion sous mandat et EUR 20 millions pour les crédits). Un dernier transfert devrait avoir lieu courant avril pour le solde de la gestion sous mandat (EUR 200 millions environ).

Avec une date d'effet au 24 mars 2023, la Banque a décidé de changer de dénomination sociale pour « Natixis Corporate and Investment Banking Luxembourg ».

RAPPORT DE GESTION

31 décembre 2022

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

Conformément aux statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le Bilan et le Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2022 ainsi que notre Rapport de Gestion.

1 - COMPTES 2022

1.1 AFFECTATION DU RESULTAT

Sous réserve de votre approbation sur l'affectation du résultat, des résultats reportés et de la réserve d'impôt sur la fortune disponible telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Résultat de l'exercice	9.259.611,48
Résultats reportés	-
TOTAL	9.259.611,48

Réserve légale	462.980,57
Distribution de dividendes	8.796.630,91
TOTAL	9.259.611,48

Pour information :

Solde de la réserve constituée au titre de la « Réserve pour impôt sur la fortune imputé » 2022	19.677.115
---	------------

Les Fonds Propres de la Banque (Capital, Réserves et Résultat de la période) s'élèvent au 31 décembre 2022 à EUR 720.891.074 contre EUR 711.631.463 à fin 2021, pour un total de bilan de EUR 4.918.576.667 contre EUR 4.811.001.850 à fin 2021.

RAPPORT DE GESTION

31 décembre 2022

- suite -

1 - COMPTES 2022 (SUITE)

1.2 ANALYSE DU BILAN

Les principales évolutions du bilan sont les suivantes :

1.2.1 A l'Actif

- ❑ « Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux » : la diminution de EUR 271,3 millions par rapport à fin 2021 concerne essentiellement le dépôt effectué à la Banque Centrale du Luxembourg. Ce dépôt permet de maintenir une structure d'actif « high quality » dans le cadre de l'optimisation de la gestion des ratios LCR (Liquidity Coverage Ratio) et NSFR (Net Stable Funding Ratio) et de respecter le montant au titre de la réserve obligatoire.
- ❑ « Créances sur les établissements de crédit » : l'augmentation de 12,7 % de ces encours, dont le total s'élève à EUR 3.039,9 millions à fin 2022, correspond à des mises en place de prêts effectués auprès de Natixis.
- ❑ « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » : L'augmentation de EUR 128,6 millions correspond à la variation sur emprunts de titres effectués auprès de Natixis.
- ❑ « Actifs incorporels » : la baisse de la valeur nette de ces actifs résulte de l'impact des amortissements pratiqués durant l'exercice 2022.
- ❑ « Comptes de régularisation » : l'augmentation de ces encours de EUR 6,5 millions concerne essentiellement les intérêts courus non échus pour les prêts octroyés. Elle s'explique par la remontée des taux d'intérêts et la quasi disparition des taux négatifs ou nuls au niveau de l'interbancaire.

1.2.2 Au Passif

- ❑ « Dettes envers des établissements de crédit » : ces dépôts sont en progression de EUR 448,8 millions, soit 14,3 %. Ils concernent essentiellement le périmètre Natixis et BPCE.
- ❑ « Dettes envers la clientèle » : les investissements en valeurs mobilières par la clientèle expliquent principalement la variation de ce poste, soit une diminution de 38 % pour EUR 355,3 millions.
- ❑ « Comptes de régularisation » : l'augmentation de ces encours de EUR 4,7 millions concerne essentiellement les intérêts courus non échus sur les emprunts. Elle s'explique par la remontée des taux d'intérêts et la quasi disparition des taux négatifs ou nuls au niveau de l'interbancaire.
- ❑ « Provisions » : ce poste pour EUR 13,5 millions correspond :
 - aux dotations / reprises de l'impôt sur la fortune, nettes des avances, pour EUR 2,3 millions ;
 - à une provision de EUR 8,9 millions pour la réorganisation de la Banque, prévue en 2022 et 2023, dont EUR 7,7 millions à caractère social (plan social) et dont EUR 1,2 million principalement au titre des consultances externes ;
 - à divers éléments (personnel et autres), pour EUR 2.3 millions.

RAPPORT DE GESTION

31 décembre 2022

- suite -

2 - FAITS MARQUANTS EN 2022 ET EVOLUTION ET PERSPECTIVES

2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION AUTORISEE

Les changements majeurs survenus au cours de l'année sont les suivants :

- La démission de M. Nicolas Dhonte de son mandat d'administrateur et de sa fonction de Directeur Autorisé ;
- La démission de M. Alain Demoustier de son mandat d'administrateur ;
- La nomination de M. Nicolas Drouhin en tant que Directeur Autorisé.

2.2 ACTIONS PROPRES

La Banque n'a pas acquis d'actions propres au cours de l'exercice.

2.3 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Banque n'effectue pas de recherche et développement.

2.4 SUCCESSALE

La Banque n'a pas de succursale au 31 décembre 2022.

2.5 EVOLUTION ET PERSPECTIVES

En accord avec le Groupe et dans le cadre de la définition du plan stratégique du métier Wealth, la Banque a lancé au cours de l'exercice 2021 une réflexion afin d'améliorer la rentabilité de son activité de gestion de fortune. Celle-ci a mené aux décisions suivantes : le transfert des activités de gestion de fortune vers Massena Partners, la cession du portefeuille de crédits vers Natixis Wealth Management Paris et la cession des activités Fonds et Tiers Gérants à des contreparties externes au Groupe, celles-ci n'étant plus alignées avec la stratégie de Natixis. Ces décisions ont été actées lors du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2021. Elles se sont notamment traduites par la négociation d'un plan social qui a été signé le 13 décembre 2021 et a été exécuté partiellement courant décembre 2022.

Par ailleurs, au cours du premier semestre 2022, la Direction de la Banque et le Groupe ont travaillé sur un programme de développement d'activités Corporate Investment Banking (« CIB ») au sein de la Banque. Les activités ciblées en question ont porté sur deux business lines au sein de Global Markets, à savoir Global Securities Financing et l'émission de notes collatéralisées, ainsi que sur le Corporate Banking. Ce programme a été présenté au Conseil d'Administration qui l'a validé lors de cette même séance le 25 mai 2022. Cette décision a également eu des répercussions sociales puisqu'elle a résulté dans la suppression additionnelle de 6 postes qui ont donné lieu à un avenant au plan social initial.

En termes de Résultat Brut d'Exploitation (RBE - en vision analytique), celui-ci atterrit à EUR 13,2 millions à +14% par rapport au budget (i.e. EUR 11,6 millions) pour la raison principale suivante : un Produit Net Bancaire (« PNB ») en croissance de 13% à EUR 39,9 millions en 2022 contre EUR 35,3 millions en 2021 (+ EUR 4,6 millions) boosté par un Produit Net sur Intérêts (« PNI ») largement supérieur au budget résultant de la hausse des taux au cours du deuxième semestre de l'année et absorbant notamment un déficit significatif au niveau de la marge commerciale Wealth en retrait de EUR 4,9 millions par rapport au budget.

RAPPORT DE GESTION

31 décembre 2022

- suite -

Le décalage au niveau de la marge commerciale trouve principalement sa source dans les activités suivantes :

- produits structurés : EUR 1,1 million contre EUR 2,0 millions au budget (-45%) ;
- transactionnel titres : EUR 1,3 million contre EUR 2,4 millions au budget (-46%) ;
- commissions banque dépositaire : EUR 0,8 million contre EUR 1,6 million au budget (-50%) ;
- commissions de gestion : EUR 5,7 millions contre EUR 7,3 millions au budget (-22%).

Cette perte de vitesse au niveau des revenus de l'activité Wealth s'explique par le fait que l'année 2022 a constitué une année de transition liée au projet Focus marquée par :

- une absence de collecte nouvelle et une décollecte des avoirs existants ;
- une baisse des encours sous gestion discrétionnaire et conseillée qui ont diminué de EUR 301 millions pour passer de EUR 1.061 millions à EUR 760 millions, soit une diminution de 28% ;
- un arrêt progressif de l'activité de banque dépositaire au cours de l'exercice ;
- un volume transactionnel sur les titres en retrait compte tenu de la forte implication des banquiers privés dans le projet.

S'agissant des encours crédits tirés sur le métier Wealth, le cumulé au 31 décembre 2022 ressort à EUR 247 millions, en baisse de EUR 204 millions en comparaison avec la situation fin 2021. Cette diminution de 45% s'explique principalement par les remboursements anticipés de quelques crédits ainsi que le non renouvellement de crédits dans le cadre du projet Focus et du transfert des activités Wealth. La marge annuelle moyenne sur ce volume de crédits est de 0,70% en baisse de 6 points de base par rapport à 2021, soit une marge sur intérêts s'établissant à EUR 3,1 millions fin 2022 contre 4,0 millions fin 2021.

Concernant l'année 2023 et ses perspectives, elle constitue une année charnière puisque celle-ci va acter le transfert effectif des activités de gestion de fortune vers Massena Partners ainsi que le lancement des nouvelles activités mentionnées ci-dessus.

3 - GESTION DES RISQUES

Les actions déployées en matière de maîtrise de risque, de surveillance des systèmes et de contrôle sécurisent les opérations.

CONTROLE DES RISQUES

Le contrôle des risques a pour principale mission de s'assurer que tous les risques sont maîtrisés en garantissant de manière continue leur identification, évaluation, atténuation et surveillance. A cet effet, des politiques et procédures définissent notamment le cadre de contrôle pour tous les types de risques et de limites :

- **Risque de crédit et de contrepartie :**

La gestion du risque de crédit intervient dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques dans le cadre défini par la politique de risque du métier Wealth Management et les procédures en cohérence avec l'appétit du risque de la Banque.

La Banque reste sélective dans l'octroi de crédits.

Bien qu'assez concentrées, les créances représentent un degré minimal d'exposition sur quelques contreparties de premier ordre, la durée des placements ainsi qu'une exposition (hors groupe) essentiellement sur l'Espace Economique Européen limitent les risques potentiels.

RAPPORT DE GESTION

31 décembre 2022

- suite -

La Banque procède à une évaluation et un suivi permanent du risque de crédit au niveau des engagements, de l'évolution et de la qualité des contreparties par analyse de la documentation juridique et financière. Un comité trimestriel des risques, watchlist et provisions valide ces évaluations.

- **Risque de marché :**

L'identification, l'analyse et la surveillance des risques de marché s'exercent à travers différents indicateurs : le choix des devises, le système de loss-alert, les risques de change et de positions titres sont suivis de façon régulière.

- **Risque opérationnel :**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels de la Banque permet :

- l'enregistrement des incidents opérationnels ;
- la mise en place d'indicateurs clés de suivi des risques ;
- la supervision des exercices d'auto évaluation des risques et des contrôles ;
- le suivi des plans d'actions.

De plus, le fonctionnement du « comité risques opérationnels » permet de sensibiliser l'ensemble du personnel à travers les responsables de service et d'apporter les actions concrètes à la résolution des causes des sinistres.

En termes de risques opérationnels, la Banque a enregistré une baisse importante en termes d'occurrences, à savoir 40 en 2022 contre 68 en 2021 et 69 en 2020. L'impact financier est quant à lui significatif avec notamment deux incidents pour KEUR 109 et EUR 2,3 millions. L'impact total en valeur absolue pour l'exercice 2022 est de EUR 2.512.403 (contre KEUR 86 en 2021 et KEUR 312 en 2020).

La Banque entend poursuivre résolument cette politique prudente pour l'exercice 2023.

4 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Dans le cadre du projet de réorganisation Focus lancé en septembre 2021 visant au transfert des activités de gestion de fortune vers Massena Partners pour la gestion sous mandat et Natixis Wealth Management (France) ou auprès d'une banque externe pour les crédits, un premier lot a été transféré le 10 février 2023 pour EUR 825 millions (gestion sous mandat) et EUR 97 millions (crédits). Un second lot est d'ores et déjà prévu pour un transfert le 24 mars 2023 (EUR 278 millions pour la gestion sous mandat et EUR 20 millions pour les crédits). Un dernier transfert devrait avoir lieu courant avril pour le solde de la gestion sous mandat (EUR 200 millions environ).

Avec une date d'effet au 24 mars 2023, la Banque a décidé de changer de dénomination sociale pour « Natixis Corporate and Investment Banking Luxembourg ».



Le Conseil d'Administration remercie la Direction de la Banque et l'ensemble des collaborateurs pour les efforts fournis durant l'exercice 2022.